

REGLEMENT DU PROCESSUS D'ADMISSION 2023 DU LYCÉE AIRBUS

1. Procédure d'inscription initiale

2. Procédure d'inscription définitive

3. Procédure de sélection

3.1. 1ère étape : Phase de sélection à distance / Sélection sur dossier

3.1.1. Constitution du dossier

3.1.2. Prise de contact téléphonique

3.1.3. Test de personnalité sous forme de mini jeu (serious game)

3.1.4. Candidats admissibles

3.2. 2ème étape : Phase de sélection en présentiel

3.2.1. Organisation

3.2.2. Entretien de motivation

3.2.3. Épreuve manuelle

3.2.4. Candidats admis



Adresse postale : AIRBUS OPERATIONS S.A.S. - Lycée Airbus – STE 0B1 - 316, Route de Bayonne - 31060 TOULOUSE
CEDEX 9

Localisation géographique : Lycée Professionnel Privé des Métiers de l'Aéronautique AIRBUS - 57, Chemin du Sang de Serp -
TOULOUSE

Téléphone : +33(0)5 61 93 55 11 - **Site internet** : www.lyceearbus.com.

Etablissement sous Contrat d'Association avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche

SIRET : 420 916 918 00030 TOULOUSE - **Organisme gestionnaire** : AIRBUS Operations S.A.S. - **RNE** : 0311200L. **UAI** :
0312608S

1. PROCÉDURE D'INSCRIPTION INITIALE

Les candidats ont la possibilité de procéder à une pré-inscription toute l'année via une interface internet uniquement accessible par le site du lycée : www.lyceeairbus.com.

Les conditions d'inscription pour les CAP aéronautique sont les suivantes :

- être titulaire d'un CAP ou d'un bac,
- avoir minimum 18 ans au 31/12 de l'année en cours et moins de 30 ans au 1er septembre de l'année en cours.

2. PROCÉDURE D'INSCRIPTION DÉFINITIVE

Les inscriptions définitives des candidats se feront uniquement via "mon espace candidat" accessible par le site du lycée : www.lyceeairbus.com.

La prise en compte de l'inscription est définitive lorsque le candidat a fourni sur la plateforme tous les documents nécessaires :

- Pièce d'identité,
- Autorisation parentale (uniquement pour les mineurs)
- Bulletins 1 et 2
- CV
- Lettre de motivation.

Si l'ensemble des documents n'est pas fourni au maximum 5 jours après la clôture des inscriptions, la candidature sera annulée.

Le candidat peut faire une demande d'aménagement et de compensation par rapport à un handicap. Cette demande ne pourra être prise en compte que si le candidat fournit un document officiel de l'académie précisant les aménagements nécessaires.

La direction du lycée se réserve le droit de refuser les aménagements qui ne sont pas en adéquation avec certains types d'épreuves du processus d'admission.

3. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Afin de promouvoir la diversité dans les classes, des actions positives peuvent être mises en œuvre envers :

- o Les candidats de sexe féminin,
- o Les candidats ayant prouvé leur handicap,
- o Les candidats issus des Réseaux d'Éducation Prioritaires.

Adresse postale : AIRBUS OPERATIONS S.A.S. - Lycée Airbus – STE 0B1 - 316, Route de Bayonne - 31060 TOULOUSE CEDEX 9

Localisation géographique : Lycée Professionnel Privé des Métiers de l'Aéronautique AIRBUS - 57, Chemin du Sang de Serp - TOULOUSE

Téléphone : +33(0)5 61 93 55 11 - **Site internet** : www.lyceeairbus.com.

Etablissement sous Contrat d'Association avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SIRET : 420 916 918 00030 TOULOUSE - **Organisme gestionnaire** : AIRBUS Operations S.A.S. - **RNE** : 0311200L. **UAI** : 0312608S

3.1. 1ÈRE ÉTAPE : PHASE DE SÉLECTION À DISTANCE / SÉLECTION SUR DOSSIER

3.1.1. Constitution du dossier

Le dossier est constitué de :

- 2 derniers bulletins de notes dont au moins un de terminale du candidat. La moyenne retenue par matière est celle de l'ensemble des bulletins. Les appréciations concernant le comportement et l'assiduité mentionnées sur les bulletins seront aussi prises en compte.
- Un CV
- Une lettre de motivation

3.1.2. Prise de contact téléphonique

Chaque candidat devra s'inscrire à un créneau via une plateforme sur internet ce dans un temps limité dans l'objectif de faire le point sur son projet d'orientation.

3.1.3. Test de personnalité sous forme de mini jeu (serious game)

Le candidat pourra accéder à un test de personnalité sous forme de mini-jeu (serious game). Cet exercice permettra d'évaluer l'adéquation du profil du candidat par rapport aux attentes du lycée.

3.1.4. Candidats admissibles

La liste des candidats admissibles est définie par :

- La moyenne des notes des bulletins et des appréciations de ceux-ci,
- La présentation du projet d'orientation,
- L'adéquation au profil défini par le test de personnalité.

Environ 40 candidats sont retenus à cette étape. Une liste d'attente est établie, au cas où des candidats retenus se désisteraient.

Les classements ne sont pas communiqués aux candidats, ni aux jurys d'entretien.

Adresse postale : AIRBUS OPERATIONS S.A.S. - Lycée Airbus – STE 0B1 - 316, Route de Bayonne - 31060 TOULOUSE CEDEX 9

Localisation géographique : Lycée Professionnel Privé des Métiers de l'Aéronautique AIRBUS - 57, Chemin du Sang de Serp - TOULOUSE

Téléphone : +33(0)5 61 93 55 11 - **Site internet** : www.lyceearbus.com.

Etablissement sous Contrat d'Association avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SIRET : 420 916 918 00030 TOULOUSE - **Organisme gestionnaire** : AIRBUS Operations S.A.S. - **RNE** : 0311200L. **UAI** : 0312608S

3.2. 2ÈME ÉTAPE : PHASE DE SÉLECTION EN PRÉSENTIEL

3.2.1. Organisation

Cette phase se déroule pour chaque candidat sur une même journée.

Chaque candidat devra s'inscrire à un créneau d'entretien via une plateforme internet (créneau spécifique pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve), et ce dans un temps limité. Cette inscription est obligatoire pour prétendre à passer ces épreuves.

Les candidats venant de hors-métropole pourront disposer de facilité logistique à cette étape.

Horaires et organisation de l'accueil :

- Les épreuves se déroulant dans les locaux d'Airbus, les candidats sans pièce d'identité avec photographie, en cours de validité seront refusés (le permis n'est pas une pièce d'identité).
- Sauf cas de force majeure, les candidats arrivant plus de 15 minutes après l'heure de leur convocation seront refusés.

3.2.2. Entretien de motivation

L'entretien de motivation a pour but de mieux comprendre les motivations et la personnalité de chaque candidat.

L'entretien consiste en une appréciation de la motivation du candidat à entrer au lycée Airbus, et à devenir Agent de Fabrication. A l'issue de l'entretien, le jury remplit une grille de notation permettant l'évaluation du candidat.

Afin de garantir une équité entre les différents jurys, les entretiens sont conduits par un jury composé d'un professionnel du Lycée et de professionnels des entreprises partenaires, et s'appuient sur une trame de questions communes.

Après les entretiens, les jurys se regroupent lors de session « échange et partage » afin de garantir la cohérence des évaluations des candidats.

A l'issue de chaque entretien, le binôme du jury remplit une grille d'évaluation.

3.2.3. Épreuve manuelle

L'épreuve manuelle réalisée dans un temps imparti :

- est définie par un organisme extérieur, et validées par le Directeur du Lycée,
- est corrigée et observée par un organisme extérieur et des professionnels du lycée, en garantissant l'anonymat des candidats.

La liste du matériel nécessaire est donnée sur la convocation. Aucun matériel ne sera prêté par le lycée en cas d'oubli, ni par un autre candidat.

Adresse postale : AIRBUS OPERATIONS S.A.S. - Lycée Airbus – STE 0B1 - 316, Route de Bayonne - 31060 TOULOUSE CEDEX 9

Localisation géographique : Lycée Professionnel Privé des Métiers de l'Aéronautique AIRBUS - 57, Chemin du Sang de Serp - TOULOUSE

Téléphone : +33(0)5 61 93 55 11 - **Site internet** : www.lyceearbus.com.

Établissement sous Contrat d'Association avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SIRET : 420 916 918 00030 TOULOUSE - **Organisme gestionnaire** : AIRBUS Operations S.A.S. - **RNE** : 0311200L. **UAI** : 0312608S

En cas de fraude constatée par les surveillants de l'épreuve, les candidats concernés en seront notifiés lors de l'épreuve, et leurs épreuves ne seront pas prises en compte.

A l'issue de l'épreuve, les observateurs remplissent une grille d'observation permettant l'évaluation du candidat et se regroupent lors de session « échange et partage » afin de garantir la cohérence des évaluations des candidats.

3.2.4. Candidats admis

La Direction du Lycée prend en compte l'ensemble des informations des dossiers des candidats afin de sélectionner les candidats et déterminer les admis définitifs au nombre de 20 environ.

Le classement des candidats n'est pas communiqué aux candidats, ni aux jurys d'oraux.

Une liste d'attente est également constituée. Elle peut être utilisée en cas de désistement, afin de proposer leur place à d'autres candidats. Les candidats concernés en sont informés. La liste définitive des admis est figée au 7 août.

A decorative graphic in the bottom left corner, consisting of several overlapping, semi-transparent, colorful shapes in shades of yellow, orange, red, pink, purple, green, and blue, forming a stylized, abstract shape that resembles a wing or a tail.

Adresse postale : AIRBUS OPERATIONS S.A.S. - Lycée Airbus – STE 0B1 - 316, Route de Bayonne - 31060 TOULOUSE CEDEX 9

Localisation géographique : Lycée Professionnel Privé des Métiers de l'Aéronautique AIRBUS - 57, Chemin du Sang de Serp - TOULOUSE

Téléphone : +33(0)5 61 93 55 11 - **Site internet :** www.lyceearbus.com.

Etablissement sous Contrat d'Association avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SIRET : 420 916 918 00030 TOULOUSE - **Organisme gestionnaire :** AIRBUS Operations S.A.S. - **RNE :** 0311200L. **UAI :** 0312608S